

### Questions orales

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, comme devrait le savoir le député, en vertu de la nouvelle Loi sur la concurrence, ce n'est pas à vrai dire du ressort du ministre de la Consommation et des Corporations. Le directeur des enquêtes et recherches a reçu du Parlement le mandat de mener les enquêtes et de tirer les conclusions. S'il juge qu'une activité porte atteinte aux intérêts des consommateurs, il peut la soumettre au Tribunal de la concurrence. Il prend seul la décision et il serait inapproprié, et même illégal, que j'intervienne personnellement.

\* \* \*

### L'APARTHEID

#### L'AFRIQUE DU SUD—LA SUPPRESSION DES SERVICES CANADIENS DE VISA

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La suppression des services canadiens de visa en Afrique du Sud cause une certaine confusion imprévue et la possibilité de difficultés pour les gens de toutes les races, dont des Noirs, qui veulent rendre visite à des parents qui vivent au Canada. Sans nuire à notre campagne contre l'apartheid, comment le ministre peut-il venir en aide à ces personnes de toutes races qui veulent pouvoir visiter leurs parents qui habitent ici?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, cette mesure qu'a prise le Canada a été bien pesée et découle directement de discussions qui ont eu lieu au sein du Commonwealth. Nous savons qu'elle crée certains problèmes aux Sud-Africains, mais nous croyons que c'est là une façon pour les Canadiens de marquer en Afrique du Sud leur totale désapprobation à l'égard du régime de l'apartheid. Évidemment, nous essayons de montrer à quiconque exerce une influence quelconque sur la politique du gouvernement de Pretoria combien cette politique répugne aux autres pays du monde. C'est là une mesure qui y contribue un peu.

\* \* \*

### LES DROITS DES AUTOCHTONES

#### L'EXPLOITATION FORESTIÈRE À DEER ISLAND

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les autochtones de Deer Island tentent d'arrêter l'exploitation forestière d'une région sacrée à leur yeux. Le premier ministre pourrait-il demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'intervenir immédiatement dans ce conflit afin de voir si le gouvernement du Canada ne pourra pas mobiliser toutes les ressources nécessaires pour leur redonner cette île?

**M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, la bande Kwakiutl a déjà présenté une revendication globale au gouvernement fédéral. Le ministre prendra très prochainement une décision à ce propos. Pour l'instant, les

tribunaux sont saisis de cette affaire, et ils devraient rendre leur décision sous peu, espérons-le du moins.

• (1200)

#### LES RISQUES D'EMPRISONNEMENT POUR LES AUTOCHTONES

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il n'ignore pas que cette région est le théâtre d'un affrontement actuellement. Les terres que tentent de défendre les autochtones leur appartiennent bien. Ces terres servent à l'inhumation de leurs morts, et elles sont sacrées à leurs yeux. Le premier ministre va-t-il demander au ministre d'intervenir immédiatement afin qu'ils ne se retrouvent pas en prison pour avoir défendu ce qui leur appartient?

**M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, cette affaire inquiète beaucoup le ministre. Les compagnies forestières et les autochtones cherchent à obtenir une injonction afin que les tribunaux rendent une décision à ce sujet. Nous préfererions qu'une telle décision soit prise après étude de ces revendications territoriales. Le ministre examine de près cette solution actuellement.

\* \* \*

### LES RÉFUGIÉS

#### LA SITUATION D'UN IRANIEN AUX ÉTATS-UNIS—DEMANDE D'ADMISSION AU CANADA

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration et a trait aux difficultés qu'éprouve un étudiant iranien de 25 ans, qui risque probablement la mort s'il est rapatrié en Iran. Je me suis entretenu avec l'avocat de cette personne à Washington. Ce dernier a présenté un nouvel élément important dans cette affaire sous la forme d'une lettre datée du 3 décembre et signée par le Haut Commissariat des réfugiés des Nations Unies. On y dit ceci: «Compte tenu du long séjour aux États-Unis de M. Mohamedi, il sera considéré avec méfiance par les autorités iraniennes. En outre, et d'autant plus important, il risque de faire l'objet de harcèlement et de persécution.»

Que faut-il de plus au ministre et à son gouvernement pour montrer un peu de coeur et permettre aux Canadiens de Yar-mouth, en Nouvelle-Écosse, de parrainer cet homme comme réfugié? Pourquoi le gouvernement est-il si insensible lorsqu'il s'agit de sauver une vie humaine?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, à plusieurs reprises on a répété à mon honorable collègue que pour que quelqu'un puisse parrainer une personne comme réfugié, il faut qu'elle soit acceptable comme réfugié. On a répété à plusieurs reprises que la personne à laquelle vous vous référez n'est pas considérée comme un réfugié selon les normes de la Convention. C'est quelque chose qu'on doit respecter et vous l'avez répété à plusieurs reprises et vous tentez de mettre le doute dans l'esprit des Canadiens alors que vous savez très bien que cet Iranien ne peut être accepté au Canada. Il n'est pas reconnu comme réfugié.